

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DES HAUTS-DE-FRANCE**

**AVIS n°2023-ESP-04**

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Demandeur :	Office National des Forêts
Préfet compétent :	Préfète de l'Oise
Références Onagre	Nom du projet : 60 - ONF : inventaire amphibiens/reptiles
	Numéro du projet : 2023-01-22x-00116
	Numéro de la demande : 2023-00116-011-001

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

En date du 10 janvier 2023, l'ONF a demandé une dérogation à l'interdiction de capture des Amphibiens et des Reptiles susceptibles d'être capturés lors d'inventaires visant l'actualisation de données de ces espèces mais aussi d'inventaires dans le cadre de suivi de travaux de gestion/restauration. Les modalités de ces inventaires (nasses à Amphibiens, filet troubleau et plaques Reptiles...) sont bien développées dans le dossier de demande. Ces modalités respecteront l'intégrité des individus et des populations.

L'étude et le suivi des populations d'Amphibiens et de Reptiles sont des actions qui ne remettent pas en cause la conservation de ces espèces si elles sont faites par des personnes formées ce qui est le cas ici. Néanmoins, une maladie émergente, la chytridiomycose, nécessite d'adapter les protocoles de suivis des Amphibiens et de désinfecter entre chaque localité/session, les éléments de capture et les affaires rentrant en contact avec l'eau. Ce point de vigilance ne semble pas avoir été abordé dans la demande de dérogation. Il est alors demandé d'appliquer le protocole de la Société Herpétologique de France. Un exemple peut être trouvé au lien suivant :

<http://www.alerte-amphibien.fr/images/file/Protocole%20chytridiomycose%20Dejean%20et%20al.pdf>

Comme indiqué dans le Cerfa, un compte-rendu de ces inventaires sera transmis à la DREAL.

**Pour ces différentes raisons, le CSRPN donne donc un avis favorable sous conditions à cette demande.**

<b>AVIS :</b>	Favorable <input type="checkbox"/>	<b>Favorable sous conditions</b> <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	Tacite <input type="checkbox"/>
<b>Fait le 14/02/2023 à Saint-Aubin-en-Bray</b>		<b>L'Expert délégué</b>		
				
		<b>Damien TOP</b>		